Association loi 1901
N° FC : 11 75 47307 75
SIRET : 390 913 499 00039
Code APE : 7219Z

Formation Post Universitaire
Société Française de Cytologie Clinique (SFCC)

Ponctions des lésions solides du pancréas : Diagnostic - Terminologie de l'OMS 2023 Place de la Biologie Moléculaire

En distanciel

Mercredi 10 mars 2027 : de 14h00 à 18h00
Jeudi 11 mars 2027 : de 14h00 à 17h00
Mercredi 24 mars 2027 : de 14h00 à 17h15

V2 18/11/2026
Ce livret concerne les formateurs, les participants, le/la, président(e) de la SFCC, et son Secrétariat

Organisation/Coordination

Dr. Monique FABRE, MCU-PU,
Médecin à la retraite,
CHU Bicêtre, Gustave Roussy, Necker,
mofabre@gmail.com
✆ 06 42 15 01 42

Co-organisateur et intervenant :

Dr Tchao MEATCHI,
Praticien Hospitalier**,**
Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,
tchao.meatchi@aphp.fr
✆ 01 56 09 39 09

Autre Intervenant:

Pr. Hélène BLONS,
Biochimie UF d'Oncogénétique Somatique Théranostique et Pharmacogénétique,
INSERM 1138 Centre de Recherche des Cordeliers, Dpt-3 Génome et Cancer - HEGP 75015 Paris,
Helene.blons@aphp.fr
✆ 01 56 09 56 86

Participation logistique

Dr Christine LAGORCE, MCU-PH,
Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,
christine.lagorce@aphp.fr
✆ 01 56 09 38 93

Dr Emmanuel TOURE
Normapath, 75, Bd de l'Europe, 76000 Rouen
Emmanuel.TOURE@normapath.fr
✆ 06 63 72 68 53

Emilande PEYSSON,
Technicienne référente scanner ACP et plateforme téléslide - CHU Grenoble Alpes,
EPeysson@chu-grenoble.fr
✆ 04 76 76 64 25

Formation longue sur 3 demi-journées
Durée : 10h15
10 mars 2027 : 14h00 à 18h00 ; **11 mars 2027** : 14h00 à 17h00 ; **24 mars 2027** : 14h00 à 17h15
Lieu : Visioconférence Zoom
Nombre de participants : minimum 10, maximum 20
Inscription en ligne : www.francesfcc.org, onglet «formations»
Public : Anatomo-Cyto-Pathologiste

I - ÉLÉMENTS PRATIQUES DE LA FORMATION EN DISTANCIEL :

Cette session de formation d'une durée de 10h15 **débutera à 13h55 et vous disposerez de 5 minutes** pour vous connecter. Puis, vous aurez 10 minutes pour vous présenter**. Vous vous connecterez également à 13h55 les deux autres demi-journées.**

Pour participer à la réunion Zoom :
Lien Zoom envoyé 3 jours avant la formation

- **Merci de rentrer dans la salle d'attente de la session zoom**
  - en indiquant votre prénom, nom afin de vous identifier (important pour la feuille de présence)
  - en activant votre webcam/vidéo.
- Prévoyez de participer à cette session dans un endroit calme, dans un fauteuil confortable, dans une pièce avec un accès WIFI et une bonne bande passante. Il est conseillé d'utiliser des navigateurs comme Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge et Safari et leur dernière mise à jour.
  A 14h10 précises débutera la première session d'enseignement, les autres demi-journées débuteront à 14h00.
  La formation se terminera à 18h00 le premier jour, 17h00 le deuxième jour et 17h15 le troisième jour.
- Chaque participant a l'obligation d'avertir un des responsables de la formation ou son représentant dès qu'il a connaissance d'un incident sur la connexion ZOOM à l'aide du « tchat ».

II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir les conditions d'un bon prélèvement en termes de renseignements cliniques, qualité de l'échantillon et de prise en charge au laboratoire
- Savoir reconnaître les cellules normales pancréatiques et les contaminants digestifs
- Connaître les critères de malignité de l'adénocarcinome pancréatique et ceux de la pancréatite
- Savoir identifier les autres tumeurs primitives solides pancréatiques en maitrisant l'approche diagnostique et la démarche immunohistochimique pour leur classement.
- Correspondance avec la pièce opératoire pour illustrer les pièges diagnostiques.
- Savoir rédiger un compte-rendu en appliquant les différentes catégories de la terminologie de l'OMS 2023
- Place de la biologie moléculaire dans ces lésions

III - MODALITES & OUTILS TUTORIELS

Les lames numérisées présentées lors de la formation seront accessibles sur la plateforme téléslide de Grenoble pendant un mois. Ces lames seront accessibles à **partir du 15/02/2027** pour vous permettre de vous familiariser avec cette pathologie. Une procédure, un identifiant et un mot de passe vous seront fournis à cette date. Une collection de 120 lames numérisées didactiques illustre les différentes catégories diagnostiques selon l'OMS 2023.

- Présentation des orateurs et participants le 1er jour de 13h55 à 14h10, suivi de la session d'enseignement ;
- Les 2 autres jours, vous aurez accès à la session d'enseignement à 14h00 précises, connexion à 13h55.
- Lecture de lames virtuelles en alternance avec des cours pratiques pendant la formation
- Illustration de cas concrets par lames virtuelles commentées par l'intervenant et par les participants
- Les présentations théoriques en PDF sont envoyées aux participants par le secrétariat à la fin de la formation.

Conseils de lecture

- Bendimerad MA, Giovannini D. OMS 2023 : nouvelle terminologie en cytopathologie bilio-pancréatique [WHO 2023: A new terminology for pancreaticobiliary cytopathology]. Ann Pathol. 2026 Jan;46(1):2-8. French. doi: 10.1016/j.annpat.2025.04.009.
- WHO Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology Broché – 5 avril 2023, éditeur IARC ISBN 978-9283245186 et Pitman MB. https://tumourclassification.iarc.who.int/
- BA Centeno *et al.* The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology: Overview and Summary. Cancer Cytopathol. 2024;132(7):396-418. doi: 10.1002/ cncy.22806.

- MB Pitman *et al.* A brief review of the WHO reporting system for pancreaticobiliary cytopathology. The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology. Arch Pathol Lab Med. 2024 Jan 8. doi: 10.5858/arpa.2023-0411-RA.
-Wang M, Lozano MD, Cai G. The World Health Organization System for Reporting Pancreaticobiliary Cytopathology: Standardized Categories and Practical Approaches to Pancreatic Lesions. J Clin Transl Pathol. 2024 Sep;4(3):122-135. doi: 10.14218/jctp.2024.00034
- Gupta O, Rao RN, Gupta RK, Arya A, Agrawal S, Rai P, Kumar A. Pancreatic Cytology Precision: A Comparative Lens on Papanicolaou Society of Cytopathology and World Health Organization Reporting System. J Cytol. 2026 Apr-Jun;43(2):98-106. doi: 10.4103/joc.joc_103_25.
- Al-Temaimi R, Al-Ali A, John B, Kapila K. Immunocytochemical Analysis of Stem Cell Markers in Pancreatic Adenocarcinoma.Cytopathology. 2026 Nov;37(6):609-615. doi: 10.1111/cyt.70072.
- Hoorens A, Borbath I, Vandamme T, Verslype C, Demetter P, Cuyle PJ, Ribeiro S, Van Damme N, Geboes KP. Belgian guidelines for pathology reporting of neuroendocrine neoplasms of the pancreaticobiliary and gastrointestinal tract. Acta Gastroenterol Belg. 2023 Apr-Jun;86(2):345-351. doi: 10.51821/86.2.11309.
- Behenská K, Daum O, Daumová M, Bouchner L, Chudáček Z, Pintová J, Vaněček T, Martínek P, Mezencev R, Farcas M, Švajdler M. Diagnostic utility of targeted next-generation sequencing in indeterminate pancreaticobiliary cytology and small biopsy specimens: a prospective cohort study. Virchows Arch. 2026 Apr 30. doi: 10.1007/s00428-026-04531-0.

IV – PUBLIC CIBLÉ :

- Médecins ACP de pratique généraliste avec peu d'expérience sur les ponctions pancréatiques (cytologie, biopsie, pièce opératoire) souhaitant renouveler leur socle de connaissances
- Médecins ACP avec une compétence correcte en cytologie mais devant optimiser leur connaissance en cytopathologie pancréatique des tumeurs solides
- Médecins ACP chevronnés en quête de mise à niveau ou d'une actualisation des connaissances sur les tumeurs pancréatiques solides et les lésions rares

Tous ces questionnaires doivent être remplis en utilisant l'adresse email qui a été donnée au secrétariat de la SFCC au moment de votre inscription.

V - MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES

- Premier questionnaire d'évaluation des participants adressé le **22/02/2027** (Google Form)
- **Pré-test** envoyé par courriel le **24/02/2027** réponse pour le **03/03/2027** (Google Form avec des QCM)
- **Post test** envoyé par courriel le **11/03/2027** réponse pour le **18/03/2027** (Google Form avec les mêmes QCM)
- Comparaison des résultats entre le pré-test et le post-test le **24/03/2027**
- Questionnaire de satisfaction des participants envoyé par courriel le **24/03/2027** (Google Form)
- Questionnaire de satisfaction des formateurs envoyé par courriel **24/03/2027** (Google Form).

VI - QUESTIONNAIRES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Les documents de formation et l'attestation de présence seront remis après avoir participé à la session de formation dans sa totalité, réalisé les tests (pré-et post-tests) et renvoyé les 2 questionnaires
- Q1 : "Evaluation avant la formation" : besoins des participants" qui précise vos besoins spécifiques pour cette formation
- Q2 : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants
- Q3 : "Evaluation après la formation" : satisfaction des formateurs sur l'organisme SFCC

VII - LES ATTESTATIONS

L'attestation de présence sera envoyée après avoir participé à la formation, par courriel, à la demande du participant.
L'attestation de formation sera envoyée par courriel après participation à la totalité de la formation (sur 3 demi-journées), et :

- Remise des 2 questionnaires remplis,

- Identification dans la salle d'attente de la session zoom
- Participation au pré-test et au post-test.

VIII - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation est exclusivement réservée aux :

- Médecins titulaires du C.E.S. ou du D.E.S. d'Anatomie et Cytologie Pathologiques
- Assistants Hospitaliers Universitaires en poste en France
- Résidents, ex-AFSE.
- Docteurs Juniors ayant obtenu leur thèse de médecine

Formation Professionnelle Continue

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com
Vous pouvez également télécharger le document sur le site internet.
Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.

Handicap

Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaitre auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretarait@gmail.com) afin que cette dernière organise au mieux, en fonction des besoins spécifiques, la réalisation de la formation.
Il n'y aura pas de dispositions organisationnelles adaptées aux malentendants et malvoyants.

IX - TARIFS :

- Pathologiste, membre de la SFCC : **360 €**
- Pathologiste, non membre de la SFCC : **565€ €**
- Assistant hospitalier universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : **205 €** *(justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Assistant hospitalier universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : **410 €** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Docteur junior (*sur justificatifs : carte d'étudiant en médecine valable pour l'année en cours avec la date de naissance, ou un certificat de scolarité émanant de la faculté de médecine auquel est joint une copie de la pièce d'identité*) : **50 €**

X – PROGRAMME

Pré-test envoyé par courriel le **24/02/2027** réponse pour le **03/03/2027**

J1 : Mercredi 10 mars de 14h00 à 18h00

13h55-14h10 : Ouverture par le **Dr. Tchao MEATCHI et le Pr. Hélène BLONS -** Présentations (10 min)

14h10-14h30 (20 min) : **Dr Tchao MEATCHI**, **1er exposé théorique** sur Powerpoint qui rappellera les différentes situations cliniques rencontrées par le clinicien, qui précisera les techniques optimales de réalisation du prélèvement, de sa transmission et du traitement du prélèvement au laboratoire et qui montrera les cellules normales pancréatiques et les contaminants digestifs.

14h30-14h40 : Discussion

14h40-15h20 (40 min) : **Dr. Tchao MEATCHI, 2ème exposé théorique** sur Powerpoint qui décrira les critères diagnostiques cytologiques, histologiques de l'adénocarcinome canalaire pancréatique selon sa différenciation, et comment élaborer un compte-rendu selon les recommandations de l'OMS 2023

15h20-15h30 : Discussion

15h30-15h35 : Pause

15h35-16h35 (60 min) : **Dr. Tchao MEATCHI et les participants 1ère Discussion interactive sur lames numériques** des différents sous types d'adénocarcinomes canalaires pancréatiques et mise en pratique du compte-rendu selon les recommandations de l'OMS 2023

16h35-17h05 (30 min) : **Dr. Tchao MEATCHI, 3ème Exposé théorique** sur Powerpoint qui décrira les autres sous types de carcinomes pancréatiques

17h05-17h50 (45 min) Pr. Hélène BLONS, 4ème exposé théorique sur la place de la biologie moléculaire dans la prise en charge des adénocarcinomes canalaires pancréatiques : quel type d'échantillon, principales altérations moléculaires, quelles anomalies génomiques et quelles implications cliniques

17h50--18h00 : Discussion et conclusion

J2 : Jeudi 11 mars de 14h00 à 17h00

13h55-14h00 : **Ouverture Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

14h00-14h25 : **5ème exposé théorique** sur le Diagnostic phénotypique des carcinomes canalaires

14h25-14h35 : Discussion

14h35-15h20 : 2ème **Discussion interactive des autres sous types de carcinomes pancréatiques**

15h20-15h25 : Pause

15h25-15h55 : 6ème exposé théorique sur les critères diagnostiques cytologiques, histologiques et phénotypiques des tumeurs neuroendocrines bien différenciées et carcinomes endocrines, tumeur solide et papillaire, carcinome à cellules acineuses et comment élaborer un compte-rendu selon les recommandations de l'OMS 2023.

15h55-16h05 : Discussion

15h05-16h50 : **3ème Discussion interactive des TNE et de leur diagnostic différentiel**

16h50- 17h00 : Discussion et conclusion

Post test envoyé par courriel le **11/03/2027** réponse pour le **18/03/2027**

J3 : Mercredi 24 mars de 14h00 à 17h15

13h55-14h00 : **Ouverture Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

14h00-15h00 (60 mn) : Correction du test, **Dr. Tchao MEATCHI et Pr. Hélène BLONS**

15h00-15h15 : Discussion

15h15-16h05 (50 min): Dr. Tchao MEATCHI, **4ème Discussion interactive sur lames numériques** sur différents types de carcinomes primitifs et secondaires

16h05-16h10 : Pause

16h10-17h00 (50 min) : **Dr. Tchao MEATCHI**, **5ème Discussion interactive sur lames numériques** de lésions rares

17h00-17H15 : Discussion et Conclusion

XII - REGLEMENT INTERIEUR et FORMULAIRE DE RECLAMATION

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous ceux qui participent à une action de formation organisée par la Société Française de Cytologie Clinique et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 – Contrat entre la SFCC et les participants à la formation

- L'inscription se fait exclusivement sur le site internet de la SFCC.
- La validation de l'inscription est faite par la secrétaire de la SFCC qui vérifie les informations transmises et le règlement de la formation. Si nécessaire, la secrétaire contacte les inscrits à la formation pour leur demander de compléter les informations ou le règlement.
- Si les participants ont besoin d'informations sur la formation, ils contactent par mail le secrétariat de la SFCC.
- Les participants reçoivent par écrit une attestation d'inscription à la formation dans un délai de 2 à 10 jours indiquant que le contrat est conclu entre le participant et la SFCC. Les participants dont les demandes d'inscription ont été refusées sont informés par écrit dans les plus brefs délais. Ils peuvent être mis sur liste d'attente en cas de désistement de l'un des participants.

Article 3 – Clauses de réserve

- Le contrat peut être soumis à un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la description de la formation. Si la formation est annulée et que le contrat ne peut être exécuté, les frais de formation seront remboursés.
- Le pré-test et le post-test mentionnés dans la description de la formation doivent être passés dans les délais signalés.
- Les participant n'ayant pas donné les informations permettant de les identifier (adresse email d'inscription) pour comparer le résultat des pré et post-test comme ceux n'ayant pas répondu à un des tests ne pourront pas se voir délivrer l'attestation de formation. Ils auront l'attestation de participation à la formation.

Article 4 – Tarifs et paiement

Les tarifs sur le site internet sont applicables à l'ensemble de la formation.

Les tarifs à prix réduits doivent être justifiés (adhésion à la SFCC, assistanat de moins de deux ans, docteurs juniors...)

Le mode de paiement est seulement indiqué sur le site internet.

Article 5 – Modifications de réservation/d'inscription

Une modification de réservation n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la SFCC (Par ex : report d'une formation sur une autre formation au cours de l'année en cours).

Article 6 – Discipline générale

- Les participants doivent se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme et communiqués par la Société Française de Cytologie Clinique.
- Les participants sont tenus de s'identifier sur la plateforme ZOOM de la formation (Nom, Prénom, Ville) pour valider la feuille d'émargement.
- Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaitre auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin d'organiser au mieux, en fonction de leurs besoins, la réalisation de leur formation.
- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- Il est formellement interdit aux participants de quitter la formation sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

Article 7 – Droits d'auteur

- L'ensemble du matériel des cours, des tests et des lames numérisées est protégé par un droit d'auteur. – L'accès « identifiant et mot de passe » sur la plateforme « téléslide » de la faculté de Grenoble est confidentiel et ne peut être utilisé que pour un strict usage personnel pendant la période indiquée. – La documentation pédagogique remise lors de la session de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel. L'utilisation du matériel à d'autres fins est interdite.
- Un simple droit d'utilisation, non cessible, est exclusivement conféré aux participants à la formation pour leur utilisation personnelle dans le cadre de leur participation à cette formation.
- Il est notamment interdit de faire une copie pour des tiers ou de rendre accessible sur internet ou d'autres réseaux à titre onéreux ou gratuit, revendre ou utiliser à des fins commerciales le matériel de la formation ou des tests. Il est interdit de retirer les éventuels signes distinctifs, les emblèmes de la SFCC ou les mentions de droit d'auteur. Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Toute violation du droit d'auteur est passible de poursuites pénales.
- La Société Française de Cytologie Clinique décline toute responsabilité en cas de perte, ou détérioration de la documentation pédagogique envoyée lors de la session de formation.

Article 8 – Résiliation de la formation

- Sous réserve de modification en cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels

En cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels ou de modification de telles circonstances ou de tels événements déjà existants sur lesquels la SFCC n'a pas d'influence (par exemple, émeutes, guerre ou conflits terroristes, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), la SFCC se réserve le droit de vous proposer des modifications de notre service (par exemple, en termes de temps ou d'espace). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en fixant une échéance et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez accepter l'offre modifiée ou plutôt résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tout paiement que vous aurez éventuellement effectué (le cas échéant, au prorata de l'état actuel de la prestation de services fournie).

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la Société Française de Cytologie Clinique pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :
- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive à une formation de la SFCC

Article 10 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)

- Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).
- Lorsque le Président ou le Secrétaire général de la Société Française de Cytologie Clinique envisage de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de réception le participant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement intégré dans le Livret d'Accueil est remis à chaque participant.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Veuillez nous faire part de toutes réclamations, aléas ou complications sous la forme du formulaire de réclamation dont vous disposez ci-dessous par voie électronique à l'adresse email suivante : sfcc.secretariat@gmail.com
Un retour sur ces réclamations sera effectué après discussion en réunion semestrielle des conseils de la SFCC.

Sujet
J'ai participé à la formation
Nom de la formation :
Date de la session :

Ma réclamation concerne :
Merci de barrer les mentions inutiles
Accès - Equipement – Enseignement – Intervenants - Matériel pédagogiques
Autre
Description :

Données personnelles :
Civilité : Madame, Monsieur .....
Titre : .....
Mode d'exercice (barrer les réponses non correctes) :
Hospitalier, Libéral, Mixte, Autre - préciser .....
Prénom.....
Nom.....
Nom de la structure .....
Adresse Professionnelle .....
Localité .....
Pays .....
Téléphone .....
E-mail .....
Disponibilités (Préciser Jour et heures pour vous contacter)